



Expo 2.0 en ligne

Règlement

● Article 1 : **Calendrier**

- **Date limite de confirmation de participation 1 octobre 2026**
- **Date limite d'envoi des photos le 18 octobre 2026**
- **Exposition en ligne du 31 Octobre 2026 au 15 novembre 2026**
- **Fin de vote le 15 novembre 2026 à 17:30**

● Article 2 : **Le thème Couleur et Monochrome « Attitudes »**

L'attitude est entendue comme l'expression visible d'un état, d'une intention ou d'un rapport au monde, à travers le corps, la posture, le regard ou la gestuelle, chez l'humain ou l'animal.

Les images proposées devront mettre en évidence une attitude lisible, identifiable et centrale dans la photographie.

● Article 3 : **Les participants**

L'exposition est ouverte aux membres des photo-clubs du CDP91.

Le nombre de photos présentées ne devra pas excéder 15 photos par club. La répartition « couleur » et « monochrome » est laissée à l'initiative de chaque photo-club.

Les adhérents du photo-club de Longpont exposeront également un thème différent. Ils ne participeront pas au concours qui est exclusivement réservé aux participants des autres clubs du CDP91.

● Article 4 : **Le format des photos**

Le bordereau de participation au format excel

Les photos seront dimensionnées en 2048 pixels pour le bord le plus large au format JPG

Identification des fichiers : "nom du club" _ "nom de l'auteur" _ "titre de l'œuvre"

● Article 5 : **Les dates clés et bordereaux de participation.**

Les bordereaux des photos devront être envoyés à :

photoclub.longipontain91@gmail.com

Les photos doivent être transmises via <https://www.swisstransfer.com/fr>



● Article 6 : **Résultats**

Les résultats seront publiés le dimanche 15 novembre 2026 à 18:30

● Article 7 : **Les prix**

- Prix du Jury (Couleur et Monochrome confondus)
- Prix du Public pour une photo « Couleur »
- Prix du Public pour une photo « Monochrome »

● Article 8 : **Réserves légales**

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute photo tendancieuse, ou pouvant choquer les visiteurs, ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition, ou au format de support non conforme, ou encore entièrement générée par Intelligence Artificielle.

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent, en aucune manière, les droits des personnes physique ou morale.

Les auteurs des photographies devront :

- En ce qui concerne les personnes ou biens reproduits, être en possession des autorisations nécessaires de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces biens.
- S'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- S'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

● Article 10 : **Acceptation des clauses du règlement**

La participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

□ le club Email: photoclub.longipontain91@gmail.com



□ le Correspondant CDP-91: gilles.habitouche@gmail.com